

Journal XLVI CHANT 7  
Jean SAINT-ARROMAN  
Mai 2020

Pour le musicien qui s'intéresse au répertoire lyrique français entre 1600 et 1800, une connaissance de l'évolution de l'orthographe n'est pas sans intérêt.

A la suite de la recherche d'un langage officiel commun, les français ont cherché à réformer l'orthographe, dès le début du dix-septième siècle. Le dix-huitième siècle s'efforça d'unifier l'orthographe, mais ce n'est qu'au dix-neuvième siècle qu'une orthographe officielle sera respectée par tous.

Ainsi, dès 1606, Maupas distingue bien la vieille orthographe et la nouvelle.  
1606 – Maupas (Charles) – Grammaire et syntaxe françoise. Page 4.

A propos des mots laicter, fruict, délict, écrits avec l'orthographe ancienne, il note : « vous entendrez que là ou nous supprimons le c, les modernes les plus curieux ne l'y escrivent plus, il n'y a que la vieille orthographe (...) ».

1632 – Oudin (Antoine) – Grammaire françoise rapportée au langage du temps.  
(2<sup>e</sup> édition). Page 1.  
« *Damoiselle, & Madamoiselle*, s'escrivent maintenant, *Demoiselle, & Mademoiselle*, & se prononcent de mesme. »

### Quelles sont les causes de cette évolution ?

La langue française présente une difficulté majeure : on ne la prononce pas telle qu'elle est écrite. Elle est donc particulièrement difficile pour les étrangers.

1620 – Godard (Jean) – La Langue françoise, de Jean Godard, première partie.  
Page 195. Il écrit pour les étrangers et essaye de leur éviter la difficulté principale de notre prononciation : on ne prononce pas comme on écrit.  
« C'êt ce qui m'a obligé d'ecrire, come nous prononçons : à fin qu'ilz lisent plus facilement mon livre (...) ».

1753 – Antonini (Annibale) – Principes de la grammaire françoise : pratique et raisonnée.  
Page 128 : « Traité de l'orthographe ». Page 129 :  
Cet auteur, après avoir dit que la prononciation dépend de l'usage, ajoute ceci à propos de l'orthographe : « Les uns suivent l'ancienne, les autres la

moderne ; & quelques-uns en ont adopté une troisième, qui tient le milieu entre les deux. L'ancienne est trop chargée de lettres inutiles. La moderne décharne et défigure trop la plupart des mots. C'est ce qui m'oblige à prendre parti ici pour la moyenne, (...) ».

1759 – Bouchot (Léopold) – Traité des deux imperfections de la langue françoise. Page 13 :

« La seconde imperfection de la Langue française, est l'impossibilité actuelle d'en trouver la juste prononciation par l'écriture, qui devroit être néanmoins l'image de la parole. Cette vérité qui n'est que trop connue du national & de l'étranger, sera solidement démontrée dans tout le cours de cet ouvrage. »

On a donc essayé de faire correspondre orthographe et prononciation. On voit bien que cette orthographe n'était pas encore fixée au milieu du dix-huitième siècle.

### **D'où cette difficulté, d'une orthographe ne correspondant pas à la prononciation, pourrait-elle venir ?**

1681 – Vairasse (Denis) – Grammaire méthodique. Page 1 :

« La GRAMMAIRE se divise en VOCALE & en LITERALE. La GRAMMAIRE Vocale traite de la parole vivante, & la Literale de la manière de la representer par des lettres, ce qu'on appelle ORTHOGRAPHE ou l'ART d'ECRIRE. Cela fait voir que la parole & l'écriture sont deus langages distincts qui different autant l'un de l'autre que la copie de l'original. » .

Une très grande partie du vocabulaire français vient du latin, populaire ou savant. Le vocabulaire savant a été généralement créé à la Renaissance, à partir du grec. L'étymologie du vocabulaire français a présidé à son orthographe.

1632 – Oudin (Antoine) – Grammaire françoise rapportée au langage du temps. (2<sup>e</sup> édition). Page 325 : l'auteur montre la différence de l'orthographe de certains mots dont la prononciation est très proche, mais dont l'étymologie est différente. « *Chaisne catena, & chesne quercus : cents centum, & sens, sensus : chœur, chorus, & cœur, cor : (...)* »

1660 – Arnauld (Antoine) – Grammaire générale et raisonnée contenant. Les fondements de l'art de parler ; expliquez d'une manière claire & naturelle.

Pages 19 et 20 : « Par exemple, dans les mots de *champs* et *chants*, le *p*, & le *t*, ne se prononcent point, qui néanmoins sont utiles pour la signification, parce que nous apprenons de là que le premier vient du Latin *campi*, & le second du Latin *cantus*. »

1777 – Prunay (M. de) – Grammaire des dames.

« Il y a des gens pleins de respect pour l'ancien usage, qu'ils croiraient commettre un crime, s'ils s'en écartaient & s'ils n'employaient pas l'*y* grec dans certains mots, où il ne faut qu'un *i* voyelle. La complaisance qu'ils ont pour l'étymologie, est si grande, qu'elle les empêche d'observer qu'en Français l'on se sert toujours de l'*y* grec pour exprimer le son de deux *ii*, dont le premier fait partie. »

Pages XV et XVI : « J'espère qu'après avoir fait connaître l'inutilité & le danger de conserver les lettres étymologiques, dans les mots où elles corrompent la prononciation, l'on écrira, par la suite, comme on parle, c'est-à-dire, comme parlent les Dames à la Cour & dans la Capitale (...) »

Cette lutte entre orthographe issue de l'étymologie, et orthographe fidèle à la prononciation, s'achèvera par un compromis : l'étymologie sera visible dans certains mots, d'autres ne reflèteront que la prononciation. C'est notre orthographe moderne. Bonté l'a très bien compris.

1788 – Bonté (André) – Grammaire françoise raisonnée.

Pages XVI et XVII : « Je n'approuve pas que l'on ôte de notre écriture les *ph*, *rh*, *th*, *y*, &c. Si l'on rejette ces marques de l'étymologie grecque, sous prétexte que ces lettres n'ont pas de son qui leur soit propre, il faudra donc pour la même raison, rejeter les lettres de l'origine latine & écrire de la même manière *sang*, *sens*, *sans*, *cens*, *cents*. De là combien d'inconvénients sans aucun avantage ! »

### La réforme de l'orthographe fut progressive

1680 – Chiflet (Laurent) – Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise. Pages 198/199.

« (...) on fait bien de retrancher aujourd'hui quelques lettres fort inutiles de la vieille mode. Ainsi l'on écrit plus *ung*, mais *un* ; ny *ils aimoint*, mais *ils aimoient* : ny *mesdisans*, mais *medisans*, ou *médisans* : ny *debvoir*, mais *devoir* : et beaucoup d'autres pareillement. »

1694 - Dangeau (Louis Courcillon de) – Essais de grammaire contenus en trois lettres d'un académicien à un autre académicien. Lettre sur l'orthographe, située après la troisième lettre.

« Vous demandez pourquoi j'ai ôté la lettre *s* de plusieurs mots où on a accoutumé de l'employer, je réponds que je ne l'ai ôtée que de ceux où elle ne se prononce pas. Mais, dites-vous, il y a quelques-uns de ces mots où elle étoit, comme dans *Evesque*, *Prestre*, *oster*, &c. Cela est vrai, c'est pourquoi afin de faire connaître que ces voyelles sont longues, j'y ai mis un accent ^, *Evêque*, *Prêtre*, *ôter*. Il y a déjà beaucoup de gens qui sont de même avis que moi, (...) ».

1697 – Renaud (André) – Manière de parler la langue françoise selon ses différens styles. Page 577.

« Il ne faut pas donner dans l'écueil où a échoué Mr l'Eclache, qui par une affectation singuliere voulut introduire une Orthographe tout-à-fait conforme à la prononciation. Les yeux acoûtumés à une autre sorte de caractères seroient horriblement choqués d'un changement si monstrueux, & on ne trouve nulle part dans les Ouvrages de l'Académie, comme dans ceux de l'Eclache & du R.P. Leon, le *Bezoin*, *Arts liberaus*, *randre*, & aparemment la Langue ne s'accordera de long-temps avec la main à cet égard. »

Dans ce texte, on voit bien que cette réforme prit corps peu à peu, mais aussi qu'elle fut le résultat de luttes entre les grammairiens.

1706 (réédition) – Richelet (Pierre) – Dictionnaire françois. Page 2.

« (...) on change presque toujours l'*y* en *i* simple. On retranche la plu-part des lettres doubles & inutiles qui ne défigurent pas les mots lorsquelles en sont retranchées. On écrit *afaire*, *ataquer*, *ateindre*, *difculturé*, & non pas *affaire*, *attaquer*, *atteindre*, *difficulté*, &c. Chacun se conduira là-dessus comme il le trouvera à propos. »

Dans son Traité de la grammaire Françoise (1706), François Séraphin Régnier-Desmarais évoque de manière assez détaillée les vains efforts que fit le dix-septième siècle pour réformer l'orthographe.

L'usage est naturellement évoqué par les grammairiens. On s'y réfère souvent.

### **L'orthographe tenait-elle compte de la différence entre langue parlée et langue soutenue ?**

1706 – Régnier-Desmarais (François Séraphin) – Traité de la grammaire Françoise. Page 99.

« (...) comme la prononciation des mesmes mots est différente dans la Poësie & dans les Discours faits pour estre prononcez en public, d'avec la

prononciation ordinaire du Discours familier, il faudroit sur le principe que l'escriture est faite pour representer la prononciation, avoir pour les Vers & pour les Discours oratoires, une orthographe differente de celle qu'on employeroit pour escrire un Dialogue, où il s'agit de representer la manière dont on a accoustumé de s'énoncer dans une conversation familiere. »

Cet auteur affirme, à la suite de cette remarque, qu'il est impossible de respecter dans l'orthographe et la grammaire, les différences entre discours soutenu et discours familier, ceci d'autant plus que le discours familier est une langue différente dans chaque province.

### **La réforme de l'orthographe : la grande affaire du dix-huitième siècle**

Une prononciation officielle de la langue française fut un sujet de préoccupation majeure au dix-septième siècle. Au dix-huitième siècle, la recherche majeure fut celle de l'orthographe.

1788 – Bonté (André) – Grammaire françoise raisonnée. Page XVI.

A propos de détails d'orthographe : « Il est bien inconséquent d'admettre de semblables irrégularités dans un siecle où l'on a tâché de mettre l'écriture d'accord avec la prononciation. »

### **Les musiciens et l'orthographe**

Les musiciens avaient à faire à des librettistes dont c'était souvent la profession, à des éditeurs, des copistes – assez rarement à de grands écrivains. Que ce soit dans les copies ou les partitions éditées, l'orthographe est hautement fantaisiste.

Exemple de l'orthographe d'un copiste de musique au service d'un éditeur. Folio 35 verso : Mathelottes, féminin de Mattelots.....

1719 – Bertin de La Doué (Toussaint) – Les plaisirs de la campagne  
ballet. Ballet en musique.

Leandre, Dorimene, Lisette, valere, et Zerbin deguise en  
Mattelots, troupe de Mattelots es Mathelottes

1751 - La Garde (Pierre de). Aeglé, ballet en un acte.

Toutes les terminaisons des verbes sont en « és », au lieu de « ez »....Ce qui était encore assez fréquent dans les années 1750.

Page 10 :



Page 35 : avés, quittés

A musical score for voice and piano. The vocal line starts with a dotted half note followed by an eighth note, then a quarter note, another quarter note, and a dotted half note. The lyrics are: "pas. Et quand vous me quitterez, je m'occupe sans cesse A : répéter les airs dont vous avez fait choix, Mais quelques doux qu'ils" The piano accompaniment consists of chords in the bass and treble clef staves.

Une étude très sommaire de l'évolution de l'orthographe avait sa place dans ce travail sur le chant français aux dix-septième et dix-huitième siècles. Dans la suite de cette étude, on verra quelques détails orthographiques qui ont une importance pour la prononciation.

---